



***Programme et bulletin d'inscription***

***Quatrièmes journées de Psychiatrie Adulte  
de la Fédération Française de Psychiatrie***

**CONSENTIR OU NE PAS CONSENTIR ? TELLE EST LA QUESTION  
Dilemme de la psychiatrie ou de la société**

**Mercredi 15 juin et jeudi 16 juin 2022**

**de 8h30 - 17h30**

***en visioconférence Zoom***

***(inscription obligatoire afin de recevoir le lien de connexion)***

## ARGUMENT

### CONSENTIR OU NE PAS CONSENTIR ? TELLE EST LA QUESTION.

#### Dilemme de la psychiatrie ou de la société

Depuis vingt ans, le monde de la psychiatrie, comme l'ensemble de la médecine, doit répondre avec plus de rigueur aux obligations d'information et du recueil du consentement. L'introduction du juge et des avocats dans le processus de soins, malgré des difficultés croissantes d'origines diverses, voire paralysantes, témoigne du respect des droits des patients et de leur place de citoyen.

Mais force est de constater qu'au-delà de ces bonnes intentions, persistent les contradictions : d'un côté des politiques qui se liguent au plan international pour promouvoir une très large capacité de consentement aux soins, et prônent une citoyenneté totale et inaliénable comme idéal absolu ; de l'autre, des malades psychiques qui sont les premiers à faire les frais de l'inflation sécuritaire au sein de ces mêmes sociétés, via le soupçon dont on les poursuit, d'être trop souvent des auteurs de violences, voire de crimes terroristes, notamment. Et en parallèle, une croissance inexorable des soins sans consentement, que ce soit en hospitalisation ou sous la forme de programmes de soins en ambulatoire qui peuvent s'éterniser sans réelles justifications cliniques, sans oublier l'augmentation des mesures d'isolement et de contention.

Obtenir le consentement du patient, qui peut prendre des formes différentes, ou son adhésion aux soins, constitue un acte de soins très complexe, souvent aussi sophistiqué que chronophage, jamais totalement abouti. Parfois le recours à la mesure de contrainte peut apparaître dans certaines circonstances comme une manière plus "efficace" de traiter la question, permettant de « sécuriser » la situation, tant du côté patient que du côté praticien en attendant une évolution clinique permettant d'obtenir un authentique consentement.

Comment le juge des libertés et de la détention, l'avocat, les familles, les patients se trouvent-ils éprouvés après-coup par ces pratiques nouvelles et le trouble qui naît forcément de la rencontre avec la réalité du trouble psychique majeur ? Y ont-ils trouvé leur juste place et en évitant quels écueils ? Ont-ils tous consenti à ces nouvelles pratiques ?

Peut-on éviter d'interroger cet idéal contemporain de l'abolition de la contrainte, supposant une inaltérable lucidité de chacun quelque peu utopique, alors que la crise sanitaire nous a tous conduits à être confrontés aux contraintes et aux restrictions des libertés d'aller et venir pour protéger notre santé ? N'y aurait-il plus jamais place à un « droit à être contraint » quand quelque perturbation à laquelle l'homme est sujet, vient à entamer son discernement au point de le mettre en danger ?

Ces journées de la Fédépsychiatrie tenteront de faire avancer les réponses à ces questions, grâce aux nombreuses interventions de praticiens, de patients, de juristes, d'avocats, de directeurs d'hôpitaux, de sociologues, philosophes.

## Mercredi 15 juin 2022

Temps d'intervention de 30 mn et 15 mn de débat avec les participants

### **Matinée : “Transfert, Conflit et Autonomie”**

**Présidente de séance : Isabelle Secret-Bobolakis**

- 8h30 Accueil
- 9h00 Consentement au transfert  
*Jean-Jacques Bonamour, Psychiatre libéral*
- 9h45 Éloge du conflit  
*Bernard Odier, Psychiatre à l'ASM 13*
- 10h30 Pause
- 11h00 Consentement du jeune en psychiatrie, entre protection et autonomie  
*Éric Péchillon et Stéphanie Renard, Enseignants-chercheurs en droit public*
- 11h45 Table-ronde avec des infirmiers-chercheurs  
*Jean-Paul Lanquetin, Infirmier de secteur psychiatrique*
- 12h30 Déjeuner libre

### **Après-midi : “Liberté, Contrainte et Prévention”**

**Président de séance : Jean-Philippe Catonné**

- 14h00 Libres de consentir ? Aliénation et consentement  
*Joseph Mornet, Psychologue, Saint-Martin de Vignogoul*
- 14h45 Expérience d'un formateur pour les étudiants en médecine, confrontés à la contrainte et à la contention  
*Jacob Benarosch, Psychologue et psychanalyste*
- 15h30 Pause
- 16h00 Le plan de prévention partagée. Une co-construction avant la crise  
*Brice Martin, Psychiatre, praticien hospitalier, Centre hospitalier Drôme Vivarais, Valence*
- 16h45 À la recherche du consentement dans un centre psychiatrique  
*Anéïla Lefort, Psychiatre de service public et le collectif Provence de Laragne*
- 17h30 Conclusion  
*Bernard Odier, ancien président de la Fédépsychiatrie*

## Jeudi 16 juin 2022

Temps d'intervention de 30 mn et 15 mn de débat avec les participants

### **Matinée : “Lumière sur le consentement”**

**Président de séance : Jean-Philippe Catonné**

- 8h30 Accueil
- 9h00 Contrainte aux soins en psychiatrie : le consentement insensé  
*Claire Gekiere, psychiatre*
- 9h45 Pourquoi et comment obtenir un consentement éclairé en psychiatrie ?  
*Claude Finkelstein, présidente de la FNAPSY*
- 10h30 Pause
- 11h00 Jusqu'où consent-on ?  
*Delphine Glachant, psychiatre, présidente de l'Union syndicale de la psychiatrie (USP)*
- 11h45 Regard d'usagers de la psychiatrie sur le consentement  
*Christophe Chasseriau, médiateur santé pair, La trame Saint-Denis 93*
- 12h30 Déjeuner libre

### **Après-midi : “ Qui décide de quoi ? ”**

**Président de séance : Michel David**

- 14h00 Qui ne dit mot consent ? S'approcher puis négocier ?  
*Marie-José Cortès, présidente du Syndicat des psychiatres des hôpitaux*
- 14h45 Les soins sans consentement, la mauvaise conscience des hôpitaux psychiatriques  
*François Courtot, Directeur de l'EPSM de Rouffach*
- 15h30 Pause
- 16h00 Le rôle de l'avocat  
*Corinne Vaillant, avocate à la Cour, présidente de l'association Avocats, droits et psychiatrie*
- 16h45 Quelle place reste-t-il pour le consentement quand les personnes présentent une altération de leur jugement ?  
*Régis Aubry, Pierre Delmas-Goyon, Karine Lefevre, Comité consultatif national d'éthique*
- 17h30 Conclusion  
*Claude Gernez, président de la Fédépsychiatrie*

*Programme au 11/05/22, il peut subir des modifications*

## **Comité d'organisation**

Jean-Jacques Bonamour du Tartre, Jean-Philippe Catonné, Michel David, Claude Gernez, Bernard Odier, Isabelle Secret-Bobolakis

## **Partenariat**

Le Comité d'Organisation élabore le programme de la formation à partir des propositions de la Fédération Française de Psychiatrie, en liaison avec la Direction Générale de la Santé

## **Programme**

Le choix est de privilégier des thématiques importantes en fonction des préoccupations des professionnels et des priorités institutionnelles, de santé publique et de santé mentale exposées en séance plénière et de permettre un temps important de discussion générale.

## **Public concerné et prérequis**

Tous professionnels de la psychiatrie et du champ de la santé mentale.

Tous publics concernés ou intéressés par les questions de psychiatrie ou de santé mentale, à titre personnel ou professionnel.

## **Durée des journées**

2 jours soit : 14 h

## **Objectifs**

Ouvrir le dialogue et la réflexion à tous publics sur des questions importantes dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale.

## **Compétences visées**

Amélioration des pratiques et approfondissement des connaissances théoriques.

## **Moyens pédagogiques et encadrement**

Conférenciers-formateurs reconnus dans le champ psychiatrique. Références bibliographiques. Documentation en relation avec le thème [téléchargeable](#) sur le site de la Fédépsychiatrie.

## **Dispositif de suivi**

Fiche d'évaluation en fin de formation

## **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins spécifiques en contactant notre secrétariat : Nathalie Dufour au 01 48 04 73 41

## **Modalités d'inscription**

- Droits d'inscription**
- 100 € inscription individuelle
  - 200 € Formation continue

Toute inscription devra être accompagnée du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et soit du règlement par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Psychiatrie ou d'une prise en charge de votre établissement (si inscription au titre de la formation continue)

Le tout sera à envoyer au secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie, IPB Institut Paris Brune, 26 boulevard Brune 75014 PARIS

Aucune inscription ne sera pas prise en compte sans règlement ou prise en charge

N° Organisme de Formation : 11752905475

**Certifié Qualiopi : actions de formation**

### **Annulation.**

50 % de frais de dossier seront retenus pour les annulations demandées avant le 10 juin 2022.  
Aucun remboursement ne sera possible après cette date.

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap.**

N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins spécifiques en contactant notre secrétariat :  
Nathalie Dufour au 01 48 04 73 41

Pour toute demande d'information

 01 48 04 73 41 - Mail : [contact@fedepsychiatrie.fr](mailto:contact@fedepsychiatrie.fr)



## Bulletin d'inscription aux quatrièmes journées de psychiatrie adulte

**CONSENTIR OU NE PAS CONSENTIR ? TELLE EST LA QUESTION**

**Dilemme de la psychiatrie ou de la société**

**Mercredi 15 juin et jeudi 16 juin 2022 de 8h30 - 17h30**

*en visioconférence Zoom*

**Tarif d'inscription**  100 € Inscription individuelle  
 200 € Formation continue

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Institution, Organisme, Association \_\_\_\_\_

Fonction, spécialité \_\_\_\_\_

Adresse  perso ou  prof \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Email du participant : **(Obligatoire afin de recevoir une confirmation par mail qui est indispensable pour recevoir le lien Zoom)**

\_\_\_\_\_

### **A remplir obligatoirement si prise en charge employeur**

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Représentant légal et fonction \_\_\_\_\_

Correspondant formation \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

## Modalités de règlement

Toute inscription devra être accompagnée du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et soit :

- du règlement par chèque à l'ordre de la Fédération Française de Psychiatrie
- ou
- de la prise en charge de votre établissement (si inscription au titre de la formation continue)

et à envoyer au secrétariat de la Fédération Française de Psychiatrie, IPB - Institut Paris Brune, 26 boulevard Brune 75014 PARIS

Aucune inscription ne sera pas prise en compte sans règlement ou prise en charge

N° Organisme de formation : 11 7529054 75

**Certifié Qualiopi : actions de formation**

## Annulation

- 50 % de frais de dossier seront retenus pour les annulations demandées avant le 10 juin 2022.
- Aucun remboursement ne sera possible après cette date

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins spécifiques en contactant notre secrétariat : Nathalie Dufour au 01 48 04 73 41

**Pour toute demande d'information** ☎ 01 48 04 73 41 - Mail : [contact@fedepsychiatrie.fr](mailto:contact@fedepsychiatrie.fr)

Date \_\_\_\_\_

Signature